

DISPOSITIF d'aide communale aux frais d'études et de scolarité

ANNÉE SCOLAIRE
2024-2025

ÉTUDES SECONDAIRES ET SUPÉRIEURES*

*HORS ALTERNANCE ET ÉTUDES À L'ÉTRANGER

**DOSSIER À DÉPOSER DU MERCREDI 16 OCTOBRE
AU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024**
À L'ACCUEIL DE LA MAISON COMMUNALE DES SOLIDARITÉS JACQUES BERTHOD.

IDENTITÉ DES PARENTS (POUR LES MINEURS)

NOM ET PRÉNOM DES PARENTS :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :
ADRESSE MAIL :
MONTANT DU REVENU IMPOSABLE :

POUR L'ÉLÈVE / ÉTUDIANT

NOM ET PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :
TÉLÉPHONE :
ADRESSE MAIL :

CYCLE D'ÉTUDES ACTUELLES

- COLLÈGE
- LYCÉE
- ÉTUDES SUPÉRIEURES

ERMONT, LE :
SIGNATURE :

**RAPPEL : PLAFOND DE RESSOURCES MAJORÉ DE 10%
SUR LA BASE DU BARÈME DE LA CAF**

PIÈCES À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT LORS DU DEPÔT (ORIGINAUX UNIQUEMENT)

- Justificatif de domicile daté de moins de trois mois (quittance de loyer/taxe foncière) au nom du demandeur ou des parents (+ attestation d'hébergement le cas échéant)
- Carte d'identité du demandeur OU des parents (pour les mineurs)
- Certificat de scolarité de l'année en cours *
- Bulletin scolaire de l'année en cours ou année N-1
- Attestation sur l'honneur de n'avoir commis aucune nuisance à l'ordre public ni aucune dégradation de bien public *
- Dernier avis d'imposition des parents OU du demandeur (si majeur) *
- Relevé d'identité bancaire des parents OU du demandeur (si majeur) *

 * Pour ces documents, prévoir une photocopie.